

Jeu « Vide-dressing + Solidaire »

REGLEMENT COMPLET

ARTICLE 1 - Organisation

La Société HAMMERSON MARKETING & COMMUNICATION, SAS au capital de 37.500 euros, dont le siège social est situé 40-48, rue Cambon – 23, rue des Capucines à PARIS (75001), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 835 680, Représentée par son Président en exercice HAMMERSON FRANCE, SAS au capital de 2.797.017 Euros, dont le siège social est situé à la même adresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 682 030 622 (ci-après «L'Organisateur»), organise un vide-dressing gratuit et sans obligation d'achat, qui se déroule du 19 au 22 avril dans le centre commercial O'Parinor.

ARTICLE 2 – Participation

2.1- La participation au Vide-dressing est ouverte à toute personne physique majeure, et dans les conditions ci-après définies :

Le jeu est accessible sans obligation d'achat.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité des participants.

2.2- Sont exclus de toute participation au vide-dressing et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement :

- Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaire pour les besoins de la gestion du Jeu.
- Toute participation incomplète, fantaisiste ou jugée non adéquate sera éliminée.
- Tout participant qui adopterait un quelconque comportement frauduleux ou dangereux à un stade quelconque de sa participation, sera éliminé.

2.3 La participation au vide-dressing implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements en vigueur en France, ainsi qu'une acceptation expresse de décharge gratuite du droit à l'image.

ARTICLE 3 - Principe du Vide-dressing

Pour participer au vide-dressing, et tenter de remporter un tote bag et une carte cadeau, il suffit de :

- Venir offrir ses vêtements ou accessoires Homme-Femme et Enfant en bon état du 19 au 22 avril, jours de la collecte
- Remplir le bulletin de participation en y inscrivant complètement et lisiblement ses coordonnées : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail et commune d'habitation.

L'équipe organisatrice, se réserve le droit de la sélection des articles qui seront mis en vente dans l'espace vide-dressing dédié, sans contestation aucune. Les sous-vêtements, t-shirts ainsi que les vêtements trop usagés ne seront pas mis en vente mais directement donné à l'association « Le Relais ». Aucune contrefaçon ne sera acceptée.

Le prix de vente des vêtements sélectionnés est déterminé par l'équipe organisatrice et sans contestation aucune. Le montant des ventes réalisées sera intégralement reversé aux donateurs sous formes de cartes cadeaux du centre commercial O'Parinor (cf Article 4 – Dotations et réception des lots).

En cas d'inventus, les vêtements seront remis et sans contestation possible à la coopérative « Le Relais » (coopérative agissant en faveur du recyclage et du réemploi).

Les donateurs ont également la possibilité de remporter un tote bag, pour cela il suffit de :

- 1) Télécharger l'application gratuite O'Parinor PLUS pour se créer un compte
- 2) L'hôtesse remet un tote bag de l'opération (dans la limite des stocks disponibles)

ARTICLE 4 – Dotations et réception des lots

CARTES CADEAUX :

Les bénéficiaires de cartes cadeaux seront contactés par mail au plus tard le 26 avril. Le retrait des cartes cadeaux se fera à partir du jeudi 2 mai et jusqu'au vendredi 31 mai, sur présentation d'une pièce d'identité.

Les cartes-cadeaux ne pourront faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non-cessibles. Les cartes cadeaux sont valables 1 an à compter de leur date d'activation et seulement dans le centre où elles ont été gagnées.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalentes.

TOTE BAGS :

Les tote bags sont offerts aux porteurs de l'application mobile dans la limite des 200 premiers participants. Une seule participation par personne possible.

ARTICLE 5 - Autorisation

Les participants autorisent l'Organisateur à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant.

ARTICLE 6 - Modification du règlement

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le site Internet et/ou à l'accueil du Centre Participant.

ARTICLE 7 - Dépôt du règlement

Ledit règlement est librement disponible à l'accueil ou sur le site internet du Centre Participant au Jeu.

ARTICLE 8 – Données personnelles et vie privée

La transparence étant une valeur clé pour l'Organisateur, il accorde la plus grande importance au respect de votre vie privée et s'engage à respecter en ce sens les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la Loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur.

Dans le cadre l'opération de Vide Dressing, la société HAMMERSON MARKETING & COMMUNICATION (« l'Organisateur ») sera le Responsable de Traitement des données personnelles.

En participant au Vide dressing, vous autorisez l'Organisateur, à collecter et à traiter vos *données personnelles, par support papier ou de manière automatisée*. Les données personnelles recueillies par l'Organisateur concernent votre identité à savoir : les noms, prénoms, adresses mail et coordonnées présentes sur le Flyer distribué dans le cadre de l'opération.

Les données personnelles ainsi collectées par l'Organisateur, lui permettront de :

- administrer votre inscription au vide dressing
- vous proposer des informations personnalisées et des offres promotionnelles, sauf si vous avez décidé de refuser cette sollicitation

Ces données personnelles seront collectées dans l'hypothèse où vous remplissez le formulaire d'inscription (Flyer) et cochez sur ce document les deux opt-in correspondant à votre inscription et votre souhait d'adhérer à la Newsletters.

Durant toute la durée du vide dressing, l'Organisateur conservera vos données personnelles de manière informatique dont l'accès est limité et contrôlé. Seuls l'Organisateur, la Direction de Centre ainsi que les hôtesses d'Accueil auront accès à vos données personnelles. Les Flyers seront détruits dès lors que les données personnelles auront été enregistrées de manière informatique.

L'Organisateur s'engage à détruire vos données personnelles, à la fin de l'opération soit le 01 juin 2019 uniquement dans l'hypothèse où seul le premier opt-in est coché. Si vous souhaitez adhérer à la Newsletters, dans ce cas, vos données personnelles seront conservées jusqu'à votre demande de désabonnement qui figurera dans chaque Newsletters qui vous sera communiquée.

Des informations complémentaires relatives à la collecte, au traitement et au partage de vos données personnelles ainsi qu'à vos droits concernant vos données et la manière dont vous pouvez les exercer sont détaillées dans la Politique de Confidentialité du Centre Commercial O'Parinor, disponible sur le site internet (<https://www.oparinor.com/>) . La politique de protection des données de l'Organisateur est également transmissible à tout participant qui en fait la demande auprès de celui-ci.

En toute hypothèse, vos données personnelles sont susceptibles d'être partagées avec la maison mère de l'Organisateur basée à Londres.

Si toutefois des questions persistaient, vous pouvez contacter l'Organisateur directement à l'adresse dataprotectionofficer@hammer.com, une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais

ARTICLE 9 - Responsabilité

11.1 La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

11.2 L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les

dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

11.3 L'Organisateur s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que la détermination des gagnants et l'attribution des lots soient conformes au présent règlement du Jeu. Si malgré cela une défaillance survenait, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard des participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement du Jeu et dans la publicité accompagnant le Jeu.

11.4 Enfin, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

ARTICLE 10 - Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de 2 mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.